

Le Métallo

Journal de la CGT du Site de Sochaux

Janvier 2007

Calendrier 2007

Navigation à vue ?

La Direction de Sochaux a proposé aux syndicats un accord sur le calendrier de travail 2007. Pour la CGT, un tel accord devrait fixer des choses claires afin que les salariés puissent organiser leur vie familiale.

L'accord proposé n'est « ni fait, ni à faire ».

- Il fixe ainsi les congés d'été et la 5^{ème} semaine pour les salariés de fabrication.
- Mais, pour le reste, c'est le *flou artistique* :
 - ✗ Va-t-on faire les ponts ?
 - P't'être ben qu'oui, p't'être ben qu'non !
 - ✗ Combien de samedis obligatoires pour les salariés de fabrication ?
 - Un certain nombre !
 - ✗ Les salariés de nuit peuvent-ils compter sur des « vendredis libérés » ?
 - L'accord fixe les dates en dépit du bon sens et au mépris de la vie des salariés.
 - L'accord ne garantit ni que ces dates soient respectées ni qu'elles ne vont pas se transformer en H+. On ne peut donc pas s'y fier !
 - ✗ Les salariés en SD/VSD auront-ils des congés en fin d'année ?
 - L'accord est muet !
 - ✗ La liberté de poser ses congés quand on veut, sera-t-elle mieux respectée en 2007 qu'en 2006 ?
 - L'accord ne donne aucune garantie.

La Direction se donne les plus grandes marges de manœuvre possibles pour pouvoir jongler tout au long de l'année, et laisse aux salariés le soin de s'adapter.



Dans ce Métallo, votre calendrier 2007 qui vous permet de connaître :

- Les semaines du matin et de l'après-midi pour les salariés en doublage.
- Les prévisions de « vendredis libérés » pour les salariés de nuit.
- Les dates de congés pour les salariés de fabrication
- Les jours fériés et les possibilités de pont.

Un calendrier CGT utile à conserver et à afficher !

Ce que dit l'accord

Congés d'été

- Les salariés liés à la fabrication auront leurs 4 semaines de congés d'été du 27 juillet (fin de poste) au 26 août inclus.
 - ➔ **La CGT avait proposé une période du 14 juillet au 15 août afin d'éviter les grosses chaleurs à l'usine et de profiter des journées les plus longues en congés !**
- Les salariés des amortisseurs n'auront que 3 semaines du 27 juillet au 19 août. Leur 4^{ème} semaine sera « flottante ».
- Pour les salariés ne dépendant pas de la production (DPTA, DSIN, etc.), les congés seront pris en accord avec la hiérarchie.
 - ➔ **La CGT demande des garanties afin que le choix de chacun soit respecté, y compris ceux qui veulent 4 semaines consécutives.**

5^{ème} semaine

- Du 21 décembre (fin de poste) au 1^{er} janvier inclus pour les salariés dépendant de la production.
 - ➔ **Mais la Direction se réserve la possibilité de confirmer (ou non) ce positionnement jusqu'au CE de fin octobre.**
- Le « 15 août » sera positionné le 2 janvier 2008.
- L'accord est muet sur les dates de congés de fin d'année pour les salariés en horaire de fin de semaine (SD-VSD).
 - ➔ **La CGT considère qu'il s'agit d'un mépris scandaleux pour la vie de famille des salariés.**
- Pour les salariés hors production, la 5^{ème} semaine sera fixée en accord avec la hiérarchie.
 - ➔ **La CGT demande une garantie de liberté, car il y a eu de nombreux problèmes en 2006.**

Soyez malins !

Les salariés des amortisseurs et ceux qui ne sont pas liés à la production doivent faire leur demande pour positionner leurs congés annuels ou leur 4^{ème} flottante.

En le faisant, pensez aux congés de fractionnement, et aux jours fériés (y compris celui qui tombe un samedi)

- ➔ **Voir les pages 17 et 18 du guide des droits 2007 de la CGT !**

Vol du Lundi de Pentecôte :

Le lundi de Pentecôte ne sera pas travaillé mais la Direction nous prend à nouveau un jour de RTT (horaire de journée) ou d'annualisation (équipes) pour nous le faire payer.

Ponts branlants

En 2007, 4 ponts sont possibles :

- Lundi 30 avril précédant le 1^{er} mai
- Lundi 7 mai précédant le 8 mai
- Vendredi 18 mai suivant l'Ascension
- Vendredi 2 novembre suivant la Toussaint

La Direction a refusé de se positionner. Elle se réserve la possibilité, suivant *l'activité du moment*,

- de ne pas nous faire faire les ponts,
- ou de les faire récupérer par des samedis affichés et non majorés (en équipe), ou en en prenant 2 sur nos RTT (en journée).

Nuit en dépit du bon sens

La Direction positionne les *vendredis libérés* en se préoccupant des *interdictions de transport routier* les veilles de jour fériés, mais sans prendre en compte les demandes des salariés (ponts et veille de congés) :

- Les 19 janvier, 16 février (déjà en H+ !), 16 mars, 13 avril (reporté au 30 avril), 11 mai (avancé au 7 mai), 8 juin (avancé au 16 mai), 6 juillet, 31 août, 28 septembre, 26 octobre, 23 novembre et 21 décembre.

- ➔ C'est se moquer du monde ! Par exemple, les salariés seraient en « nuit libérée » le mercredi 16 mai, en jour férié le jeudi de l'Ascension 17 mai, mais devrait revenir travailler la nuit du vendredi 18 mai !

- ➔ La CGT demande

☺ que les 18 mai, 27 juillet et 2 novembre soient libérés.

☺ que les nuits prévues soient effectivement libérées et pas transformées en H+ obligatoires.

La CGT à vos côtés !